

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le président du Conseil du Trésor. Je voudrais lui demander s'il étudiera de près les parties du rapport qui ont trait à la nouvelle politique qui consiste à licencier d'abord les premiers à avoir été engagés ainsi qu'au régime de pensions de retraite. Le rapport dit, par exemple, que les méthodes de recrutement violent complètement la politique d'égalité qui a été établie dans la loi sur la pension de la Fonction publique parce que les femmes n'ont pas accès à des emplois permanents comme les hommes et par conséquent n'ont pas droit à des pensions aussi avantageuses. Le rapport dit également que ces méthodes de recrutement résultent dans le licenciement plus fréquent de femmes que d'hommes.

Le ministre étudiera-t-il ces problèmes et fera-t-il tout en son pouvoir pour y apporter une solution?

M. Buchanan: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE SITE DE LA NOUVELLE AMBASSADE AMÉRICAINE—LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics ou, en son absence, à son secrétaire parlementaire. Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre si l'ambassade des États-Unis a l'intention de construire de nouveaux locaux Place Cartier sur un terrain que céderaient les Travaux publics et si la province de l'Ontario prévoit de transformer en palais de justice, l'ancien bâtiment de l'École normale de l'Ontario attenant au terrain choisi par les Américains?

M. Hal Herbert (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je crois en effet savoir que l'ambassade américaine a conclu une entente avec le ministère des Travaux publics et qu'elle va ériger prochainement une nouvelle ambassade sur le terrain mentionné par le député d'Ottawa-Ouest.

Le Québec a soumis certains projets de construction d'un nouveau palais de justice et les dossiers sont à l'étude. Le gouvernement du Canada offre un autre emplacement et la contre-proposition est examinée actuellement.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AUTHENTICITÉ D'UN DOCUMENT SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai donné avis que je poserais une question au

Questions orales

solliciteur général. Elle a trait à un document que je lui ai transmis et au sujet duquel il voudra bien, j'espère, faire une observation. Le document en question s'intitule «Le rôle de la police au Canada en tant qu'agence de contrôle de l'application de loi en ce qui a trait aux modifications apportées au Code criminel concernant les armes à feu. Un alinéa du document se lit comme suit:

... pour ce qui est d'un public armé et organisé, et on estime souhaitable dans l'intérêt du rôle de la police, que le public soit discrètement mais effectivement désarmé au cours des cinq prochaines années.

Je me demande si, après avoir étudié ce document, le solliciteur général peut dire à la Chambre aujourd'hui si le document est authentique et quelle en est la source.

● (1450)

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, un bon nombre de députés m'ont écrit pour me dire l'inquiétude que suscite à leurs yeux ce document. Je tiens à indiquer tout de suite que ce document est un faux. En le lisant, on constate par le style pompeux et enflé employé par son auteur que celui-ci a tenté délibérément de mettre en circulation un document provocateur. Pour autant que je sache, c'est la seule faille dans une attitude généralement très positive à l'égard de l'entrée en vigueur du programme de réglementation des armes à feu.

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Je signale donc au député que ce document est un faux. Demain je traiterai de la question devant la Fédération des associations de chasse et de pêche de l'Ontario, à London, et je mentionnerai justement ce document. Cependant, aucun député ni aucun membre du public canadien ne devraient s'en inquiéter.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, je me sens rassuré puisque le solliciteur général nous dit qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Ce document qui a largement été diffusé dans des revues, a excité l'antagonisme de milliers de propriétaires légitimes d'armes à feu tout en suscitant beaucoup de difficultés aux députés.

Puisque ce document est un faux, étant donné son contenu et la large diffusion dont il a fait l'objet, le ministre peut-il nous dire si la police ou lui-même ont tenté de découvrir qui a publié ce document empoisonné et quel est le résultat de leurs recherches?

M. Blais: Je concède au député qu'il s'agit d'un document qu'on pourrait dire empoisonné. Je dois ajouter que j'ai été très déçu d'apprendre que la National Firearms Association que j'ai toujours considérée comme une association sérieuse, a cru bon, en dépit de la fausseté flagrante de ce document, de le faire paraître dans une de ses circulaires.